

en ligne en ligne

BIFAO 54 (1954), p. 5-6

Serge Sauneron

Poème de Qadech, 108-109.

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724710922 Athribis X Sandra Lippert 9782724710939 Bagawat Gérard Roquet, Victor Ghica 9782724710960 Le décret de Saïs Anne-Sophie von Bomhard 9782724710915 Tebtynis VII Nikos Litinas 9782724711257 Médecine et environnement dans l'Alexandrie Jean-Charles Ducène médiévale 9782724711295 Guide de l'Égypte prédynastique Béatrix Midant-Reynes, Yann Tristant 9782724711363 Bulletin archéologique des Écoles françaises à l'étranger (BAEFE) 9782724710885 Musiciens, fêtes et piété populaire Christophe Vendries

© Institut français d'archéologie orientale - Le Caire

POÈME DE QADECH, 108-109 (1)

PAR

SERGE SAUNERON

Le texte du poème, identique dans les versions hiéroglyphiques parallèles, est le suivant :

127-> 3 13 21 2 X 12 12 - X LU 21 -

Les premières traductions qui furent tentées de ce passage l'ont rendu de la facon suivante :

« Ô certes! un sort misérable (est réservé) à qui s'oppose à tes desseins; bonheur à qui te connaît! car tes actes sont produits par un cœur plein d'amour».

Ce fut l'interprétation d'E. de Rougé, en 1879 (2), et celle que conserva Maspero (3).

Assez curieusement, cette traduction ne fut guère modifiée par la suite, en dépit des études et éditions nouvelles dont le poème fut l'objet.

Erman, dans sa Literatur der Aegypter (4), traduit ainsi :

- « Unheil soll den treffen, der deinen Gedanken abweist, aber gut geht es dem, der dich versteht (?). Mit liebendem Herzen soll man für dich handeln (?)»;
- soit, dans l'édition anglaise (5):
- « Mischief shall befall him who thwarteth thy counsels, but well fareth he that understandeth (?) thee. One should work (?) for thee with loving heart».
- (1) Numéros des paragraphes d'après l'édition de Ch. Kuentz, La Bataille de Qadech, p. 248; ils correspondent aux planches 52-53 de l'édition de Sélim Hassan, d'après laquelle Erman cite ce texte dans sa Neuägyptische Grammatik.

Bulletin, t. LIV.

- (2) Le poème de Pentaour, nouvelle traduction. RT 1 (1879), p. 5.
- (3) Maspero, Histoire Ancienne des peuples de l'Orient, 1878, p. 228.
 - (4) P. 33o.
 - (5) P. 264.

 $\mathbf{2}$

Loukianoff propose de son côté une interprétation qui ne diffère que dans le détail de la dernière phrase (1):

« Oh, une malheureuse destinée est désignée à celui qui s'oppose à tes desseins, et elle est bonne à celui qui te reconnaît. Qu'on arrive à toi le cœur aimant!».

Enfin P. Gilbert, traduisant ce passage dans sa « Poésie Egyptienne (2) », suit ces deux interprétations anciennes :

« Mal en advient à qui repousse tes desseins Mais bonheur à qui te connaît, Amon, Quand on agit pour toi avec un cœur aimant».

C'est omettre, d'abord l'expression initiale, *ih* k; tw « Quoi? dira-t-on », « Eh quoi? va-t-on dire » ... (3) D'autre part, ces traductions accordent au verbe hn(n) (4), conservé cependant dans trois des versions hiéroglyphiques, le sens qu'a h; d (5) dans la version hiératique, très corrompue à cet endroit.

Le sens, bien plus original que celui auquel on était parvenu, doit être celui-ci :

« Eh quoi ? va-t-on dire, S'il arrive malheur ⁽⁶⁾ à celui qui se plie à ta volonté Fais ⁽⁷⁾ (au contraire) du bien à qui te révère, Et alors on te servira avec amour».

Le Roi laisse entendre au dieu Amon que c'est une mauvaise politique de sa part que d'abandonner ses serviteurs : un acte en leur faveur ne peut qu'accroître son prestige.

- (1) G. Lourianoff, Poème héroïque sur la bataille de Qadech (1288 av. J.-C.), 1930, p. 15.
 (2) P. 20.
- (3) Comparer Qadech, 263-264 (= Sélim-Hassan, pl. 125-126): «Eh quoi? dira-t-on quand on saura que vous m'avez abandonné?»; voir Erman, Neuäg. Gr., \$ 716.
- (4) Wb., II, 494-495. Voir Pap. Harris I, 22, 1: (Comme) il se réjouit, celui qui se soumet à toi, ò dieu Amon».

- (5) Sethe, Untersuchungen V, p. 70, note 94.
- (b) Litt. « un acte misérable », d'où, par extension péjorative du terme, « un malheur » (Wb., IV, 526, ex. 1).
- (7) Sur impératif du verbe iri, en néoégyptien, voir Sallier I, 6, 10 (= Anastasi II, 6, 7) (* sois scribe*), et Erman, Neuäg. Gr., § 351. Pour l'expression irt (sp-)nfr n, comparer Poème de Qadech, 174: n wn w' im-tn iw iry-i n-f sp-nfr m p',y-i t'. Sp-nfr est ici la réplique exacte de l'expression sp-šri qui se trouve dans notre passage.